

Image not found or type unknown



Résiliation de contrat en alternance

Par **CELINE67**, le **24/10/2016** à **11:14**

Bonjour

Je travaillais en tant qu'assistante de vie. J'ai fais un transfert de personnalités. Le médecin conseil de mon travail m'a mis inapte pour danger immédiat en 1 seule convocation, j'ai donc contacter Le cours Minerve ou je suis des cours pour passer le diplôme Auxiliaire depuis 8mois ..Il me demande un certificat médical de mon médecin traitant pour résilier mon contrat .J'ai un document de la médecine du travail qui dit :Inapte a son poste d'auxiliaire de vie il ni aura pas de second examen a la procédure "danger immédiat"prévu art:462431 est ce suffisant.Tres cordialement Mme **xxxxxxx**